

Terme	Définition proposée ou observation	Référence
#	Valley (vallée)	Dans 8, 8a, 9, 10, 12 et 12a, on trouve la définition suivante : dépression allongée, normalement plus large et moins profonde qu'un fossé. Dépression relativement peu profonde et assez large aux versants peu inclinés et dont le fond est en pente continue. Se reporter aux notes figurant à la rubrique <i>strath</i> .
	Zone (zone)	Déconseillé. Employer <i>fracture zone</i> (zone de fracture).

ATTRIBUTION DE NOMS AUX DÉTAILS SOUS-MARINS S'ÉTENDANT AU-DELÀ DE LA SOUVERAINETÉ DES NATIONS MARITIMES

Rapport présenté par l'Union des Républiques socialistes soviétiques*

On peut constater que bien souvent les mêmes détails sous-marins portent des noms différents sur les cartes de différents pays. Très souvent d'ailleurs il n'y a pas que les termes spécifiques qui diffèrent mais aussi les termes génériques, c'est-à-dire les termes qui définissent la configuration du fond auquel appartient le détail.

L'ambiguïté qui existe dans la définition des termes génériques est imputable essentiellement au fait que tous les géologues du monde n'emploient pas une méthode uniforme de classification des fonds marins. En outre, il arrive que les définitions des termes génériques soient inexactes, que des termes génériques identiques soient définis différemment selon les pays, et que des termes génériques soient utilisés prématurément, avant que les détails aient été suffisamment identifiés, et tout cela aussi a pour effet de compliquer gravement le problème. Même la modification d'un terme générique dans un souci de plus grande exactitude, au lieu d'aboutir à l'adoption générale du terme nouveau, conduit parfois à un manque de coordination dans l'application des termes génériques. Enfin divers termes génériques peuvent désigner, selon les pays, le même détail si celui-ci ne possède pas de caractéristiques génériques particulières.

Ces divergences dans les noms spécifiques des détails peuvent être attribuées, soit à la volonté des Etats de revendiquer la priorité dans l'étude des océans ou de conserver un nom profondément enraciné et consacré par l'usage, soit à des considérations de pure forme liées à la transposition des noms d'une langue dans une autre (qui entraîne fréquemment une modification de la structure des noms, par exemple lorsqu'un nom spécifique comporte un terme qui, à l'origine, était un terme générique).

A côté des facteurs qui sont à l'origine de l'ambiguïté des noms génériques et des noms spécifiques attribués aux détails sous-marins, il en existe d'autres qui contribuent à l'uniformisation des noms des détails. Le principal d'entre eux est le caractère objectif des conclusions des géographes du monde entier, qui ont été acceptées par divers pays et qui tendent à unifier la terminologie.

L'évolution historique a aussi une certaine importance, puisque jadis seuls quelques pays établissaient les cartes que les autres Etats utilisaient ou reproduisaient en retenant généralement les noms génériques et les noms spécifiques des détails.

Enfin, la normalisation des noms des détails sous-marins se trouve en grande partie favorisée par la coopération internationale qui se manifeste dans l'étude des océans et dans la publication des cartes.

Actuellement, du fait du perfectionnement des techniques d'étude des océans, qui permet notamment l'identification d'un grand nombre de nouveaux détails sous-marins, il est devenu nécessaire d'adopter des principes généraux régissant l'attribution de noms génériques et de noms spécifiques aux détails sous-marins nouvellement découverts, leur enregistrement et la diffusion des renseignements concernant les noms attribués. Ces principes devraient faire l'objet d'une convention internationale appropriée et avoir force obligatoire pour tous les Etats.

Un organisme spécial rattaché à l'ONU serait tout indiqué pour mener à bien les travaux concernant les principes à appliquer pour attribuer des noms aux détails sous-marins situés au-delà des eaux territoriales de divers pays. Ses décisions pourraient avoir force obligatoire pour tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies et comme une large représentation serait assurée au sein de cet organisme, il lui serait possible de définir les termes génériques des détails avec une très grande exactitude. Cependant, si la création d'un tel organisme sous les auspices de l'ONU devait susciter des difficultés, ses pouvoirs pourraient être transférés à l'organisme international le plus représentatif qui s'occupe des détails sous-marins, c'est-à-dire au Bureau hydrographique international (Organisation hydrographique internationale).

A notre avis, cet organisme est prêt à s'acquitter des fonctions qui devraient incomber à un organisme international délibérant en ce qui concerne la coordination des termes génériques et spécifiques désignant les détails sous-marins. Le Comité consultatif de cet organisme (Comité de la Carte générale bathymétrique des océans [GEBCO]) a déjà fait un travail considérable en matière de normalisation des noms des détails sous-marins. Il conviendrait que l'organisme international chargé de la

* Le texte original de ce rapport a paru sous la cote E/CONF.61/L.78.

normalisation des noms des détails sous-marins prennent comme base de travail deux documents fondamentaux : le document fixant les grands principes à appliquer pour définir les termes génériques appliqués aux détails sous-marins; le document fixant les principes à appliquer pour attribuer des noms spécifiques aux détails sous-marins.

Les noms spécifiques ne devraient être attribués qu'aux détails sous-marins des océans qui ont fait l'objet d'une étude approfondie, c'est-à-dire ceux dont les contours des détails, la nature générale, la profondeur maximale (ou l'étendue des éléments situés à ces profondeurs), etc., ont été déterminés avec précision, et dont les coordonnées peuvent être données.

Il est souhaitable de s'abstenir d'attribuer des noms spécifiques en ne se fiant qu'à des sondages ou à des profils de sondage, étant donné que cela pourrait en-

traîner des erreurs même dans l'identification du type du détail du fond.

Il serait bon d'adjoindre aux recommandations sur l'attribution de noms aux détails du fond nouvellement découverts et identifiés les documents ci-après :

Propositions motivées relatives à l'attribution d'un nom spécifique;

Note explicative décrivant brièvement le détail nouvellement découvert et identifié, les méthodes d'identification géographique et l'exactitude des travaux exécutés;

Une minute des sondages indiquant les cotes et courbes bathymétriques caractéristiques, décrivant assez fidèlement la nature du fond, et portant à la fois sur les détails sous-marins nouvellement découverts et identifiés et les zones qui les entourent et contribuent à définir leurs limites.

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA NOMENCLATURE DES DÉTAILS TOPOGRAPHIQUES EXTRA-TERRESTRES*

Introduction

Conformément aux recommandations du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, le problème de la nomenclature des détails topographiques extra-terrestres avait été inscrit en tant que point particulier à l'ordre du jour de la deuxième session du Groupe spécial d'experts pour les noms géographiques, qui s'est tenue à New York du 10 au 20 mars 1970. Comme il l'a fait observer dans le rapport sur les travaux de sa deuxième session, le Groupe d'experts «a tout d'abord cherché à déterminer s'il avait compétence pour examiner la question de la nomenclature topographique extra-terrestre. Certains ont fait valoir que les noms topographiques extra-terrestres n'étaient pas à proprement parler géographiques et qu'ils relevaient plutôt du domaine de l'astronomie, mais la majorité des membres du Groupe ont été d'avis qu'étant donné l'évolution des techniques spatiales, ce problème intéressait également les cartographes et les géographes»¹.

Un groupe de travail spécial, composé de M. F. Burrill (Etats-Unis d'Amérique), A. M. Komkov (URSS) et H. A. G. Lewis (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) a été chargé de poursuivre l'étude de ce problème. M. A. M. Komkov a été nommé président du Groupe de travail et a établi, entre les deuxième et troisième sessions du Groupe d'experts, à la suite d'un examen préliminaire de la documentation, un rapport sur les noms topographiques extra-terrestres².

Ce texte a été examiné lors d'une réunion tenue par le Groupe de travail le 5 février 1971 et a été adopté

comme document d'information générale. Les membres du Groupe de travail ont convenu que le système de nomenclature des grandes formations lunaires approuvé par l'Union astronomique internationale (UAI) devait être maintenu comme norme, mais on a fait observer que ce système s'était révélé insuffisant pour la désignation de nombreux petits détails topographiques qu'il était récemment devenu possible de faire figurer sur les cartes grâce aux nouveaux moyens de recherche spatiale.

Le Groupe de travail a recommandé de poursuivre l'étude de ce problème et de mettre au point des systèmes satisfaisants de désignation des détails topographiques extra-terrestres, notamment des systèmes fondés sur l'utilisation de coordonnées sélénographiques. Le Groupe de travail a noté que cette tâche devrait être confiée à des astronomes, des spécialistes de la géodésie et des cartographes, en collaboration avec le Groupe spécial d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques. C'est sur ces recommandations qu'a été fondé le texte définitif du rapport établi par le Président du Groupe de travail pour la Conférence de Londres de 1972³.

On a procédé à ce sujet à un échange d'informations avec des représentants de l'Union astronomique internationale (UAI) directement intéressés à ce problème⁴. Les renseignements obtenus ont été utilisés pour établir le présent rapport. Comme les problèmes posés par la nomenclature des détails topographiques extra-terrestres ne sont pas connus de tous les participants à la Conférence, un bref aperçu historique est donné ci-après.

³ Rapport du Groupe spécial d'experts pour les noms géographiques sur les travaux de sa troisième session, avril 1971 (ESA/RT/C/GN/2) annexe V, p. 22 et 23.

⁴ A. Dollfus (France), responsable de la convocation des réunions de la Commission interunions des études lunaires, président de la Commission 17 de l'UAI (La Lune) et membre du Groupe de travail de l'UAI sur la nomenclature lunaire et martienne; B. Yu. Levin (URSS), vice-président de la Commission 17 de l'UAI (La Lune) et membre du Groupe de travail sur la nomenclature lunaire; et D. Menzel (Etats-Unis d'Amérique), président du Groupe de travail sur la nomenclature lunaire.

* Le texte original de ce rapport, préparé par les membres du Groupe de travail, a paru sous la cote E/CONF.61/L.41.

¹ Rapport du Groupe spécial d'experts pour les noms géographiques sur les travaux de sa deuxième session, 10-20 mars 1970 (ESA/RT/C/GN/1), p. 12.

² Troisième session du Groupe spécial d'experts pour les noms géographiques, 2-12 février 1971, document d'information n° 23.